

DÉLIBÉRATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 11 mars 2025

> **Pôle de Buchy** > Siège social
252, route de Rouen, 76750 BUCHY

Nombre de Conseillers : **25**

En exercice : **25**

Présents : **16**

Pouvoirs : **5**

Absents : **10**

Nombre de votants : **21**

Numéro
B2025-03-11-021

Point de l'ordre du jour
13

Objet
**Sport-Culture-Petite
Enfance – Mise en place
d'un « Portail famille » pour
simplifier les démarches
administratives auprès des
services Petite Enfance,
Ludisports et Ludiculture.**

Date de convocation
03 mars 2025

Affichage de la convocation
03 mars 2025

Rapporteur
Monsieur LEMETAIS

L'an deux mil vingt-cinq, le 11 mars à 18h00, se sont réunis à la salle Michel Benoist du Pôle de Buchy, Monsieur Paul LESELLIER, 1^{er} Vice-Président, jusqu'à l'arrivée de Monsieur Éric HERBET, Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Monsieur Jean-Jacques BOUTET** est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Membres présents :

M. VALLEE Serge, Mme FOURNEAUX Béatrice, M. BOUTET Jean-Jacques, M. PICARD Philippe, Mme DURAMÉ Delphine, M. GUTIERREZ Denis, M. VINCENT Philippe, M. CAJOT Norbert, M. LEMETAIS Dany, M. LEGER Bruno, M. POISSANT Christian, M. BONHOMME Patrice, M. HERBET Éric, M. LESELLIER Paul, M. CARPENTIER Jean-Pierre, M. DELNOTT François.

Membres excusés et représentés par pouvoir :

M. NAVE Alain a donné pouvoir à M. DELNOTT François,
Mme THIERRY Nathalie a donné pouvoir à Mme FOURNEAUX Béatrice ;
M. GOSSE Emmanuel a donné pouvoir à M. CARPENTIER Jean-Pierre ;
M. SAGOT Pascal a donné pouvoir à M. LESELLIER Paul ;
M. MOLMY Georges a donné pouvoir à M. LEGER Bruno.

Membre absents excusés :

M. ALIX Dominique, M. OCTAU Nicolas, M. BRUNET Bernard, M. AGUADO Anthony.

Monsieur le Président cède la parole à Monsieur Dany LEMETAIS, Vice-Président en charge du sport, de la culture et de l'action sociale, qui propose la mise en place d'un « Portail famille » visant à simplifier les démarches administratives des familles auprès des services Petite Enfance, Ludisports et Ludiculture.

A ce jour, le service petite enfance de la CCICV est doté d'un logiciel de la société AIGA nommé « Noé » créé en 2007.

Afin d'équiper ce service d'un logiciel plus performant et répondant mieux aux besoins du service, permettant également de faire gagner du temps à nos agents dans réalisation des procédures administratives, il est proposé l'acquisition du dernier logiciel « iNoé Petite Enfance » de la société AIGA.

De même, dans un souci de modernité et d'accessibilité des familles, Monsieur LEMETAIS souligne la nécessité de mettre en place un espace famille en ligne, qui centralisera les différentes actions de la collectivité à destination des familles. Cet espace sera accessible 24h/24 et 7j/7 à partir d'une interface simple, adaptée, et tournée vers une utilisation « parents » depuis n'importe quel périphérique connecté à internet (ordinateur, tablette, smartphone, etc.).

Les familles pourront effectuer leurs demandes d'inscriptions, accéder à la facturation, payer en ligne, envoyer ou télécharger les documents liés aux dossiers d'inscription des enfants et consulter les informations mises à disposition par la collectivité.

Monsieur LEMETAIS ajoute que ce logiciel peut être étendu au service culture et sport dans le cadre des actions Ludiculture et Ludisports, avec un accès « module Atelier iNoé ».

Cela permettrait de mettre fin aux sous-régies dans les communes en conservant uniquement les référents. Via l'espace famille, la collectivité pourrait centraliser les demandes d'inscriptions et de paiements. Les paiements seraient alors uniquement possibles en ligne. Cela éviterait des déplacements aux familles et assurerait une plus grande équité dans la prise en charge des inscriptions. Cette évolution répond également à l'une des recommandations de la Chambre Régionale des Comptes relatives à l'amélioration et la modernisation de nos services communautaires.

Le coût d'investissement (logiciel/ formations/ mise en service) est estimé à 19 100 €, générant un coût de fonctionnement estimé à 7 100€ par année civile.

Vu :

- ✓ L'arrêté préfectoral en date du 16 décembre 2016, portant création de la Communauté de communes Inter Caux Vexin ;
- ✓ L'arrêté préfectoral en date du 8 mars 2019 et son annexe modifiant les statuts de la Communauté de Communes Inter Caux Vexin ;
- ✓ La délibération 2020-09-14-053 relative aux délégations du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire, en date du 14 septembre 2020 ;
- ✓ L'avis favorable de la commission « services à la personne » du 05 mars 2025 ;

Délibération

Après en avoir débattu, le Bureau Communautaire à l'unanimité, décide :

- D'autoriser le Président ou son représentant à signer les contrats pour la mise en place et l'acquisition du logiciel iNoé d'AIGA, selon les conditions présentées dans le rapport ci-dessus ;
- D'inscrire les dépenses au BP 2025, compte 2051 en section d'investissement et au compte 6156 en section de fonctionnement, pour les services P'tit grain de Ry, Arc en ciel 2, Tom Pouce, RPE, culture et Ludisports.

Type de scrutin	Ordinaire
Nombre de votants	21
Suffrages exprimés	21
Abstention – Refus de prendre part au vote, ...	0
Majorité Absolue	11
Votes pour	20
Votes contre	0

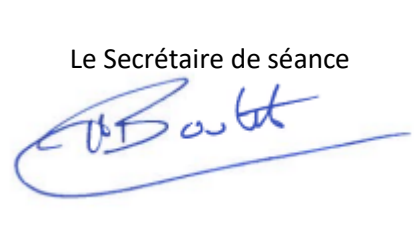
Pour ampliation conforme,
Le Président de la CCICV,

Eric HERBET


Siège Social
252 Route de Rouen
76750 BUCHY

Le 1^{er} Vice-Président
de la CCICV

Paul LESELLIER

Le Secrétaire de séance

Jean-Jacques BOUTET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 Avenue Gustave Flaubert, 76000 Rouen, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou sa notification. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi via l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
076-200070449-20250311-B2025-03-11-021-DE
Date de télétransmission : 14/03/2025
Date de réception préfecture : 14/03/2025